

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REPÈRES

**Assemblée générale extraordinaire de la MNH
le 4 février 2011**

La MNH condamne la politique de taxation et de remboursements de l'assurance maladie obligatoire

Première mutuelle du monde de la santé, la MNH réunit aujourd'hui plus de 650 000 professionnels de la santé et du social issus de l'hôpital public, de l'établissement privé et du secteur libéral. Les valeurs partagées par les hospitaliers sont intimement liées à celles de la profession. Elles représentent l'indispensable instrument de solidarité : un engagement au cœur de la société.

La MNH en chiffres, c'est au 1/01/11 :
650 000 adhérents
Plus de 1 100 000 personnes protégées

Réunis en Assemblée générale extraordinaire à Issy-les-Moulineaux le 4 février dernier, les délégués de la MNH ont unanimement dénoncé le recours systématique et récurrent par l'État aux prélèvements obligatoires sur les cotisations des adhérents mutualistes pour financer le déséquilibre de la Sécurité sociale.

La taxe supplémentaire imposée par la loi de finance 2011 contraint les mutuelles à augmenter leurs cotisations dont 10 %, à présent, repartent directement dans les caisses de l'État.

Les adhérents de la MNH vont ainsi payer chaque année 60 millions d'euros de taxes ordonnées par les pouvoirs publics.

Dans le même temps, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011 organise des reculs de prise en charge supposés être relayés par les organismes complémentaires santé.

Tout en votant une augmentation des cotisations de 4,8 % à compter du mois d'avril, soit une augmentation de **3,6% sur 12 mois**, afin de maintenir un niveau égal de prestations, les délégués s'insurgent contre cette succession de charges injustes qui font peser sur les seuls adhérents, la gestion entretenue du déficit de l'Assurance maladie.

La même Assemblée générale a consacré l'entrée de la MNH dans l'UMG* (Union Mutualiste de Groupe), rassemblant la MGEN, la MNH, la MNT, la MGET et la MAEE.

Ce nouveau groupe de 6 millions de personnes protégées, entend bien peser sur la politique de protection sociale et sur les prestations de santé.

*UMG : Mutuelle générale de l'éducation nationale, Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social, Mutuelle nationale territoriale, Mutuelle générale environnement et territoires, Mutuelle des affaires étrangères et européennes.

Contact :

Jean Gaultier : tél. 02 38 90 76 80